

Documents pontificaux

Lettre de Léon XIII au Cardinal Perraud.

A Notre cher fils Adolphe-Louis-Albert, cardinal Perraud, évêque d'Autun, de Chalons et de Mâcon.

Notre cher Fils,

Nous avons reçu et lu avec un vif intérêt votre circulaire concernant quelques points de discipline ecclésiastique, et Nous ne doutons pas que votre clergé, dont Nous connaissons la haute piété, n'ait accueilli avec docilité vos avis et vos sages conseils.

Parmi les divers points que vous avez mis en relief, il en est un surtout qui a spontanément fixé notre regard, comme étant la base même et la condition essentielle de la discipline sacrée : Nous voulons parler de votre paragraphe sur l'esprit d'obéissance et de soumission au Siège apostolique et à l'autorité épiscopale. En attirant sur ce sujet l'attention de vos prêtres, vous avez voulu, et cela avec beaucoup de raison, les prémunir contre cette fièvre d'indépendance et de liberté effrénée, qui a envahi la société moderne et menace de l'ébranler jusque dans ses fondements. De l'esprit d'obéissance et de discipline sortira, comme son fruit naturel, cette union des cœurs et des volontés tant recommandée par le divin Sauveur et si indispensable dans des temps où nous voyons nos ennemis se coaliser et s'unir de plus en plus contre Dieu, son Eglise et son Christ.

Au reste, Nous savons que Nos précédentes instructions sur ce point sont de mieux en mieux comprises par la majorité des catholiques de France; et s'il en reste un certain nombre en qui la lecture de certaines feuilles publiques entretient encore des tendances opposées, il Nous est permis d'espérer qu'éclairés d'en haut, eux aussi finiront par accepter dans leur entier les enseignements du Vicair de Jésus-Christ. Sur ce chef comme sur tout le reste, il appartient aux prêtres de donner le bon exemple.

Qu'ils se montrent donc, eux surtout, fils d'obéissance. Et jusque dans l'exercice de leur zèle pour le bien de la religion et des âmes, qu'ils n'entreprennent aucune œuvre nouvelle en dehors de la direction de leurs évêques. Qu'ils se tiennent en garde contre l'esprit et les habitudes du siècle. Qu'ils méditent souvent enfin les paroles du grand apôtre : *In omnibus teipsum præbe exemplum*; et encore ces graves recommandations du saint concile de Trente : *Sit decet omnino clericos, in sortem Do-*

mini vocatos, vitam, moresque suos omnes componere ut habitu, gestu, incessu, sermone, aliisque omnibus rebus, nil nisi grave, moderatum ac religione plenum præ se ferant (1).

En attendant, Notre cher Fils, et comme gage de toutes les faveurs célestes, Nous vous accordons de tout cœur à vous, Notre cher Fils, à tous les prêtres et fidèles de votre diocèse, la Bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 8 février de l'année 1898, de Notre pontificat la vingtième.

LEON XIII, PAPE.

Le respect du Prêtre

On a longtemps nié la présence de la gangrène libérale parmi nos populations. Aujourd'hui elle se révèle partout, elle crève les yeux. C'est l'ivraie en pleine floraison dans le champ du Père de famille.

Jusqu'à ces derniers temps, le respect du prêtre, si fortement enraciné dans l'esprit du peuple canadien, semblait, entre tant d'autres joyaux de l'héritage national déjà disparus, avoir résisté aux assauts de l'ennemi. Aujourd'hui, on le voit partout s'affaiblir avec une rapidité très alarmante pour l'avenir.

On l'a dit cent fois et l'on ne saurait trop le répéter, une nation qui a totalement perdu le respect du prêtre s'est donnée à elle-même son brevet d'irrégion ; elle est vouée à la décadence, à l'anarchie, à la ruine. Les païens eux-mêmes n'ignoraient pas cette vérité élémentaire.

Voyons un peu où nous en sommes à cet égard et jetons un coup d'œil rapide sur notre état social.

Dans le domaine politique, combien de mandataires du peuple qui ne se gênent plus de parler cavalièrement du prêtre et ne perdent aucune occasion de le rabaisser au niveau des autres citoyens ! S'ils n'affichent pas toujours publiquement leur mépris pour la soutane, c'est le simple intérêt de leur popularité qui les en empêche.

Dans la magistrature, il ne manque pas non plus de personnages qui paraissent se faire une gloire de ne pas reconnaître les prérogatives du ministre de Dieu et de le traiter du haut de leur tribunal avec moins de déférence souvent que le dernier de leurs

(1) Conc. Trid. sess. XXII, *De reform.*, c. I.

administrés. Ces hommes ont perdu le respect du prêtre avec la notion de sa haute dignité et des devoirs qu'elle impose impérieusement à tout catholique. Parmi les membres du barreau et des autres professions libérales, dans les villes surtout, ils sont nombreux ceux pour qui le caractère sacerdotal n'est plus qu'une quantité absolument négligeable. Vous les rencontrez partout ; partout vous les reconnaissez à leur langage. Ils ont leur marque spéciale. S'ils vous parlent d'un personnage ecclésiastique, c'est : " Le Curé X... ou le Curé Z..." Pas plus de particule que si c'était un simple individu. Ils affectent même de ne pas se servir du mot " prêtre ", qui leur paraît un qualificatif trop élevé. Dans leur stupide pédanterie, ils s'imaginent qu'en désignant un ecclésiastique sous le nom de " Curé ", ils ont assez fait comprendre à leurs interlocuteurs le peu de cas qu'ils font de sa personne et de son caractère. Du reste, tous les procès sacrilèges que l'on a faits au clergé depuis vingt ans démontrent mieux que tout le reste l'état d'esprit et les dispositions d'un nombre considérable de ces habitués du Palais.

Mentionnons encore les diatribes échevelées, les attaques scandaleuses et si souvent répétées de la presse libérale contre le clergé, et nous pouvons conclure que le respect du prêtre a déjà reçu de fortes atteintes parmi les classes dirigeantes de la société.

Mais le mal a-t-il atteint les masses et pénétré jusqu'au cœur de nos populations ? Il est malheureusement impossible de le nier, les ravages sont lamentables ici comme ailleurs. Presque partout l'influence du prêtre décline, le respect et la confiance s'en vont. En beaucoup d'endroits, la présence du prêtre est déjà suspecte dans les affaires extérieures, là où autrefois on se faisait un honneur de l'inviter à donner un avis, un conseil, comme les enfants le font à l'égard d'un père qu'ils vénèrent et qu'ils aiment. Il n'y a pas si longtemps encore, le curé était l'arbitre de la plupart des contestations, des difficultés qui surgissaient dans sa paroisse, et il y maintenait la paix et l'harmonie. Aujourd'hui, on va tout droit aux hommes de loi, et Dieu sait combien de misères il en résulte.

Tout cela est déjà un fort mauvais indice, mais pénétrez plus avant, parcourez nos villes et nos campagnes, mêlez-vous à la population et vous serez douloureusement frappé des proportions du mal. La critique, et souvent le mépris du prêtre font les frais d'un nombre incroyable de conversations. Dans la famille comme au dehors, les questions politiques d'abord, les questions municipales, celles des licences de boissons surtout, les questions de fa-

brique, de dîmes, de contributions paroissiales sont autant de sujets où le prêtre est mis en cause et discrédité pour le bénéfice de la fausse liberté. La chaire de vérité elle-même, où le prêtre enseigne au nom de Dieu, avec autorité, est loin d'être épargnée par la critique. Si le prêtre s'élève contre les abus qui envahissent ce que l'on est convenu d'appeler la vie et les amusements de société, les réprimandes pastorales sont très mal venues ; s'il donne une direction en matière sociale, on méprise sa parole. Qui osera le nier ? Dans les dernières campagnes électorales, il s'est dit des énormités contre les prêtres et les évêques, et il ne se passe pas de saison de carnaval, sans que les prêtres soient fort malmenés à cause de leur revendication des droits de la morale.

Du reste, si le respect du prêtre n'était pas déjà grandement affaibli, est-ce que les journaux qui le battent en brèche seraient reçus dans tant de familles ? Est-ce que les politiciens hostiles à l'influence du clergé recevraient tant de sympathies et d'ovations ? Est-ce que les bureaux, les magasins, les boutiques où les patrons ont toujours un mot à dire contre les curés seraient si achalandés ? Et la jeune génération qui est témoin de tout cela, qui s'imprègne de toutes ces idées pernicieuses, quel rôle jouera-t-elle dans la société quand elle sera mûre pour l'action ?

* * *

Mais qu'est-ce que c'est que le prêtre ? Quelle est sa dignité ? Quelles raisons majeures avons-nous de le vénérer, de l'entourer de respect et d'affection et de lui réserver toujours, dans la vie privée comme dans la vie sociale, la place élevée à laquelle il a des droits imprescriptibles ?

Laissons la parole aux Pères et aux Docteurs de l'Eglise :—

“ Rien de plus grand, dit saint Ignace le martyr, que la dignité sacerdotale. ” “ Elle est sublime, immense, infinie, ” s'écrie saint Ephrem. “ Sans doute, remarque saint Jean Chrysostôme, le sacerdoce s'exerce ici-bas et parmi les hommes ; cependant il faut le compter au nombre des choses célestes. ” S'inspirant de saint Augustin, un auteur place le sacerdoce bien au-dessus de toutes les dignités, soit terrestres, soit célestes : “ O prêtre du Seigneur, admirez l'élévation du ciel et sachez que vous êtes plus élevé, admirez la sublimité des trônes les plus glorieux et sachez que vous êtes plus sublime ; vous n'avez au-dessus de vous que Dieu seul, votre créateur. ” Innocent III dit également : “ Le prêtre, constitué médiateur entre Dieu et l'homme, est inférieur à Dieu, mais bien supérieur à l'homme. ”

Saint Denis l'Aréopagite ajoute même : " Parler du prêtre, c'est éveiller l'idée d'un être divin ; sa dignité n'est pas seulement angélique, elle est divine". Il suffit, du reste, de penser que Jésus-Christ nous fait un devoir de considérer les prêtres comme d'autres lui-même. *Qui vous écoute m'écoute, et qui vous méprise me méprise*. " Donc, conclut saint Jean Chrysostôme, celui qui honore le prêtre honore le Christ lui-même ; comme aussi il insulte le Christ celui qui insulte le prêtre du Christ."

La dignité des prêtres se mesure d'abord sur la grandeur des fonctions qu'ils ont à remplir. Choisis par Dieu, ils doivent exécuter ici-bas ses desseins et veiller à ses intérêts. "Divins sont les ministères confiés aux prêtres," dit saint Cyrille d'Alexandrie ; et saint Ambroise : "il faut regarder le ministère sacerdotal comme une profession divine". Le prêtre est le ministre chargé par Dieu, en qualité d'ambassadeur public de toute l'Eglise, d'honorer sa majesté divine et d'obtenir les grâces d'en haut pour tous les fidèles. L'Eglise toute entière ne peut procurer à Dieu autant de gloire, ni aux fidèles autant de grâces qu'un seul prêtre par la célébration d'une seule messe ; car en dehors des prêtres, ce que toute l'Eglise pourrait faire de plus grand pour l'honneur de Dieu, ce serait de lui sacrifier la vie de tous les hommes. Mais que serait cette immolation, en regard du sacrifice où le prêtre offre la vie de Jésus-Christ et qui est d'une valeur infinie ? En effet, devant Dieu, que sont les hommes ? Un peu de poussière, comme le dit *Isaïe* : *Les nations sont semblables à une goutte d'eau échappée d'une coupe, elles sont semblables à une poussière légère*. Quand donc le prêtre célèbre la sainte messe, il procure à Dieu, en lui sacrifiant Jésus-Christ, une gloire infiniment plus grande que si tous les hommes lui faisaient le sacrifice de leur vie.

La dignité du prêtre se mesure encore au pouvoir qu'il exerce sur le corps réel et sur le corps mystique de Jésus-Christ. La foi nous enseigne que le Verbe incarné s'est obligé d'obéir à la voix du prêtre et de descendre dans les mains de son ministre, sous les espèces sacramentelles, chaque fois qu'il prononce ces courtes paroles : *HOC EST CORPUS MEUM*. Et descendu sur l'autel, Jésus-Christ reste là entièrement à la disposition du prêtre, celui-ci fût-il son plus mortel ennemi. Libre alors au prêtre de le prendre lui-même ou de le donner aux autres en nourriture. " Quelle puissance infinie que celle des prêtres ! s'écrie saint Laurent Justinien. Un mot tombe de leurs lèvres, et le corps du Christ est là, substantiellement formé de la matière du pain, et le Verbe incarné, descendu du ciel, se trouve réellement présent sur la table de l'autel ! Jamais la bonté divine n'accorda semblable

puissance aux anges. Les anges se tiennent aux ordres de Dieu ; mais les prêtres le prennent dans leurs mains, ils le distribuent aux fidèles, ils se le donnent à eux-mêmes." " Non, dit saint Ambroise, il n'est rien de plus excellent ici-bas que la dignité sacerdotale." " Ministres du Seigneur, s'écrie saint Bernard, Dieu vous a élevés au-dessus des rois et des empereurs ; il vous a même exaltés par-dessus les anges." " Le plomb ne le cède pas plus à l'éclat de l'or, dit saint Ambroise, que la royauté ne le cède à la dignité sacerdotale." " La dignité sacerdotale efface la dignité royale, ajoute saint Jean Chrysostôme ; aussi le roi incline-t-il la tête pour recevoir sa bénédiction." Et saint Grégoire de Nazianze : " le sacerdoce est pour les anges eux-mêmes un objet de vénération."

La grandeur de la dignité des prêtres se mesure enfin sur la place si élevée qu'ils occupent. " Vous tenez lieu du Christ, leur dit saint Augustin, vous êtes donc ses lieutenants." Saint Charles Borromée leur disait également : " Vous remplissez sur la terre le rôle de Dieu lui-même." Et, longtemps auparavant, l'Apôtre avait dit : *Nous faisons les fonctions d'ambassadeurs pour le Christ, Dieu exhortant par notre bouche. C'est également la place du Christ que tient le prêtre quand il remet les péchés.* Cette grande puissance que Jésus-Christ avait reçue de son Père éternel, lui-même en fait part aux prêtres. " Justifier un pécheur, dit saint Augustin, c'est faire une œuvre qui l'emporte sur la création du ciel et de la terre." C'est pour cette raison que saint Clément, pape, envisageant le prêtre comme participant à la puissance divine, l'appelait " un dieu d'ici-bas !", et que plus tard le pape Innocent III ajoutait : " En vérité, ce n'est pas trop, vu la sublimité de leurs emplois, de considérer les prêtres comme autant de dieux ".

Nous pourrions multiplier les citations ; il n'y a que l'embarras du choix, tellement les Souverains Pontifes, les Docteurs et les autres lumières de l'Eglise se sont préoccupés de mettre en évidence cette vérité fondamentale de la sublime dignité du prêtre.

Quel faisceau d'autorités, de raisons péremptoires qui démontrent combien le prêtre est élevé au-dessus des autres hommes et quel respect, quelle vénération nous devons avoir pour son caractère et sa personne ! Combien en même temps doivent nous paraître absurdes, nuisibles et anti-chrétiennes les prétentions et la conduite de ceux qui s'acharnent à discréditer le prêtre ! Nous qui sommes catholiques, qui croyons à l'enseignement de l'Eglise, ne devons-nous pas réagir de toutes nos forces, de toute notre

énergie contre ce courant pernicieux et révolutionnaire qui tend à démolir le prêtre parmi nous ? Notre foi nous le commande ; la reconnaissance pour les immenses bienfaits que la nation canadienne en particulier a reçus du clergé, depuis son origine, nous y oblige d'honneur ; le souci de notre salut comme peuple nous en fait un impérieux devoir.

ANTOINE.

Ligue des Patriotes

II

But, Constitutions et Règlements.

Art. 1.—Nos mœurs sociales et politiques ayant malheureusement dégénéré sans cesse, depuis cinquante ans, il paraît évident, aux yeux des observateurs les moins clairvoyants, que l'influence exercée par la nationalité canadienne-française dans la vie publique du Canada sera bientôt devenue nulle ou à peu près.

Art. 2.—Il importe souverainement de s'appliquer à conjurer la catastrophe de notre effacement ou de notre asservissement national, avant qu'il ne soit trop tard pour y songer avec bon espoir ; l'urgence de la tâche s'impose à tous.

Art. 3.—C'est le devoir indiscutable et pressant de tous les patriotes qui ont encore à cœur les traditions de noblesse et de fierté léguées par nos valeureux ancêtres, fondateurs et continuateurs de l'œuvre de la France en Amérique ; le devoir de conscience de tous les croyants sincères qui sont convaincus que la Providence a chargé notre race, comme un nouveau peuple de Dieu, aux temps modernes, de tenir haut et ferme le béni flambeau de la foi véritable, sur cette terre du Nouveau Monde, donnée au Monde Ancien par deux catholiques : Colomb, pour l'Espagne, Jacques Cartier, pour la France, et qu'Elle nous a comblés, en conséquence, de grâces de prédilection, comme seule en peut attirer sur son sort une nation-apôtre ; c'est le devoir d'honneur et de vaillance de tous ceux d'entre nous en les veines de qui coulent encore, non corrompues, quelques gouttes du sang des héros qui furent nos pères, artisans de nos libertés religieuses, civiles et constitutionnelles : à la pensée que, de chute en chute,

nous nous trouvons menacés de tomber, à brève échéance, dans l'esclavage physique et moral des éléments hétérogènes et hostiles qui nous entourent et recherchent constamment l'occasion de nous étouffer.

Art. 4.—Ce travail de réaction contre les entraînements funestes qui ont jeté notre nationalité en dehors de sa voie, c'est le devoir inéluctable, ce doit être l'ambition suprême de tous les Canadiens-français catholiques qui croient à cette devise magnanime : " Dieu ! Patrie ! Liberté ! "

Art. 5.—Il paraît bien établi, par une pénible expérience, qu'il faut attribuer surtout—entre autres infidélités nationales aux soins et aux desseins de la Providence à notre égard—aux misères et aberrations d'une politique mal comprise, où notre nationalité abusée s'est laissée absorber par des meneurs bien plus intéressés que clairvoyants et dévoués : libéraux doctrinaires mal déguisés, aux théories radicalement incompatibles avec le caractère et les destinées de notre race ; soi-disant conservateurs de fausse marque, oubliant ou méprisant les principes salutaires dont ils se réclamaient ; c'est à ces misères, à ces aberrations d'une politique d'expédients et d'intrigues plutôt que de principes et de saines tendances, qu'il faut attribuer surtout les entraînements funestes qui nous ont dévoyés.

Art. 6.—La réaction n'est possible, elle ne sera efficace qu'à la condition absolue de réformer sérieusement et entièrement l'ordre politique et social ainsi perverti de plus en plus, dans le dernier demi-siècle de notre existence nationale.

Art. 7.—Il ne s'agit point d'une révolution à consommer, dans notre monde politique et notre état social, mais d'une simple évolution à promouvoir, dans le sens d'un retour plausible, sincère, effectif, ayant un caractère stable et permanent ; vers les idées plus élevées, plus généreuses et plus fécondes d'une politique s'inspirant de la foi et du patriotisme, avant tout et au-dessus de tout, comme celle que pratiquaient nos aïeux. C'est elle qui a fait les grandeurs et la force, les triomphes et l'influence dont nous nous enorgueillissons encore et dont jouissait notre nationalité, sous la conduite éclairée et dévouée de son clergé et de ses fils laïques, au patriotisme sans compromission, depuis les jours de 1760, lors de la cession de notre pays à un pouvoir saxon et protestant, jusqu'à l'époque néfaste de 1848, date de l'envahissement de cette même patrie par l'esprit libéral doctrinaire qui, depuis, n'a cessé de s'y développer et de la gangrener de plus en plus profondément, jusqu'aux jours assombris que nous traversons présentement.

Art. 8.—Dans les circonstances où nous nous trouvons réduits, ce qui est urgent, ce n'est point tant la constitution de cadres politiques et sociaux essentiellement nouveaux que la reconstitution des bataillons vaillants et patriotes qui faisaient autrefois la fière et bonne lutte nationale, bataillons d'élite dont il est encore possible de rassembler autour du vrai drapeau les éléments épars, au moyen d'un travail de sélection et d'éclaircissement, fonctions pénibles, difficiles, d'une opération lente, peut-être, mais sûrement pas impraticable. Ce qu'il faut organiser, c'est la lutte vigilante, sans trêve ni merci, contre le libéralisme doctrinaire, avec ses empiètements quotidiens, irréconciliable ennemi de notre foi religieuse et de son influence ; contre le faux conservatisme, le décevant opportunisme, avec ses insatiables égoïsmes, poison et ruine de notre patriotisme politique. Les soldats qu'il convient de mettre en ligne, pour former les bataillons susmentionnés, ce sont les hommes de combat et de conviction sincère, dévoués avant tout au bien et à l'honneur de notre nationalité. Ces hommes, il est possible d'en recruter dans tous les rangs : conservateurs de tendances, désabusés du libéralisme, dont l'éblouissant mirage, si trompeur, les avait, un instant, séduits ; conservateurs de pratique, mais aux principes faussés par une mauvaise direction. Et pour les enrégimenter petit à petit, tous ces lutteurs de la bonne cause, il n'y a qu'à s'inspirer de ce mot d'ordre chrétien : " Combattre le mal ; dissiper l'aveuglement ".

Art. 9.—C'est à cette tâche patriotique que se voue " LA LIGUE DES PATRIOTES " du Canada français.

Art. 10.—" La Ligue des Patriotes " est une organisation sociale et politique, fondée en vue de réimprégner ces deux sphères principales de notre vie nationale des principes évangéliques de charité, d'abnégation, de dévouement, de foi et de patriotisme, principes vivifiants qui dirigeaient nos aïeux, mais qui se sont vus, depuis, déplorablement oblitérés par les malheurs des temps.

Elle a pour devise le précepte majeur de l'Apôtre bien-aimé du Christ : " Aimons-nous les uns les autres. "

Art. 11.—Organisation sociale et politique en son essence, " La Ligue des Patriotes " n'est, cependant, point un nouveau parti politique, surgissant de toutes pièces en face et à l'encontre des deux grands partis actuellement existants chez nous. Elle n'est pas même cette faction de centre, dont on a, parfois, entendu parler, et dont s'effrayaient, non sans de valables motifs, les partisans sincères de l'équilibre normal et de la stabilité con-

venable dans le système parlementaire dont nous jouissons. Elle naît pour se rallier aux meilleurs éléments de notre politique, les moins éloignés du programme d'action qu'elle s'est tracé ; ou mieux encore pour les rallier à elle, en leur offrant un précieux concours.

Art. 12.—“La Ligue des Patriotes” se place franchement sur le terrain catholique, c'est-à-dire conservateur dans le vrai sens du mot ; ce qui est, sur bien des points, passablement différent du conservatisme politique tel qu'on l'entend aujourd'hui, en ces temps de compromis, de concessions, d'oubli des principes et de perversion des mots. Elle se consacre à la défense des principes, non point des partis ; chaque Ligueur sera le champion d'une idée, non pas l'homme-lige d'une personnalité. Conservatrice des saines traditions nationales, marquées au coin du patriotisme et de la foi, “La Ligue des Patriotes” sera en même temps une zélatrice assidue et persévérante du progrès véritable dans l'ordre et la saine liberté.

Art. 13.—Pardessus tout, et de toutes les forces dont elle pourra disposer, “La Ligue des Patriotes” tend à un but unique : la régénération de notre état social, par le retour progressif à la pratique, de plus en plus délaissée, de la morale évangélique, dans les relations civiques, et, du même coup, la rédemption de l'influence nationale canadienne-française et catholique, en ce pays, sur ce continent nord-américain tout entier, par une orientation nouvelle de nos mœurs politiques ; sur la large base des principes, au lieu de celle des exigences mesquines et étouffantes des partis ou des coteries.

Art. 14.—En de telles conditions, “La Ligue des Patriotes” sait qu'elle peut hautement faire appel au patriotisme des Canadiens-français, dont la masse se sentira heureuse de s'enrôler sous ses drapeaux.

Art. 15.—“La Ligue des Patriotes” veut travailler à l'édification d'une nationalité canadienne-française, matériellement florissante et maîtresse du sol à elle légué par ses aïeux, moralement, éclairée, respectée des autres races, libérée des entraves de la partisanerie à outrance, profondément imbue de l'esprit de foi, de respect de la religion et de ses immunités, de soumission, digne et raisonnée non moins que complète et absolue, à l'Eglise infailible et à ses représentants autorisés auprès des fidèles, à tous les degrés hiérarchiques, dans toute matière où la doctrine et la morale ont leur mot à dire. C'est cet esprit qui a fait la gloire et la puissance de notre nationalité jadis ; et seul il lui rendra ces attributs tant estimables que, depuis lors, elle a perdus. Elle veut

l'honnêteté en politique, la disparition de la corruption électorale, des moyens inavouables qui la préparent et la rendent possible, des débauches de deniers publics qui en sont naturellement la conséquence. Elle revendique une plus grande somme de libre-arbitre pour l'électeur dans le choix et le maintien de ses mandataires, sous la direction discrète et prudente de ses guides naturels, religieux et civils, et nonobstant les liens de parti, qu'il doit savoir et pouvoir rompre au besoin.

Art. 16.—Sauf l'adhésion à son programme général en faveur du bien public—partout et toujours préféré à celui des individus—et aussi en faveur de la grandeur morale, de l'influence et de la prospérité nationales—“La Ligue des Patriotes” n'exige point de ses recrues une allégeance absolue sur tous les détails de la politique administrative. Comme elle le revendique pour elle-même, elle accorde à chacun de ses adhérents, sur ces points de détail, une grande somme de liberté, aussi longtemps qu'il n'y a en jeu aucun des principes fondamentaux dont elle assume la garde.

Art. 17.—“La Ligue des Patriotes” convie à lui prêter son concours loyal et actif tout Canadien-français et toute Canadienne-française en état de comprendre et de vouloir sincèrement, pardessus tout et en dépit de tout, le bien-être, le bonheur, l'expansion et l'influence de notre nationalité, en cette patrie canadienne qui nous est si justement chère.

Art. 18.—A part l'adhésion formelle et la fidélité inviolable au programme social et politique de “La Ligue des Patriotes”—conditions essentielles—la seule condition d'enrôlement est, pour chaque Ligueur et Ligueuse, la contribution immédiate, renouvelable annuellement, de une piastre (\$1.00), pour l'organisation et la propagande dans tous les centres français du pays.

Art. 19.—La susdite souscription donne droit au service régulier du “Moniteur officiel” de “La Ligue des Patriotes”, *La Feuille d'Erable* (d'après notre emblème national), organe de propagande sociale et politique, d'abord hebdomadaire, plus tard quotidien.

Art. 20.—“La Ligue des Patriotes” est administrée et dirigée par un Conseil Central ou Suprême Commanderie de sept membres, siégeant à Montréal, constituée pour sept ans par les Ligueurs-fondateurs, renouvelable ensuite pour sept ans, par l'Assemblée Consultative annuelle, formée par un délégué de chaque Commanderie agrégée; ne sortant, chaque année, à partir de la 8e, qu'un seul des Suprêmes Conseillers, dont le nom est tiré au sort, parmi les sept la première fois, parmi les six restant l'année d'après, et ainsi de suite jusqu'au septième. Il y a un Su-

prême Commandeur, un Suprême Lieutenant, un Suprême Régistratre, quatre Suprêmes Aviseurs ou Prud'hommés. La Commanderie Suprême possède aussi un Suprême Prieur ou Chapelain, non éligible, mais que désigne l'Ordinaire du diocèse.

Chaque paroisse où se trouvent au moins vingt-cinq Ligueurs électeurs peut réclamer et obtenir de la Commanderie Suprême l'établissement d'une Commanderie agrégée, dont les officiers sont un Commandeur, un Lieutenant, un Régistratre et deux Aviseurs. Chaque Commanderie agrégée a aussi son Prieur, nommé par l'Ordinaire.

Les Ligueurs qui sont électeurs pour les députés aux Communes ou à la Législature ont seuls voix consultative et délibérative aux assemblées des Commanderies.

Le " Moniteur Officiel " transmet aux Ligueurs les directions et avis généraux de la Suprême Commanderie.

SPERANZA.

Page d'histoire

Les apparitions de Lourdes

La *Revue du Monde catholique* a commencé, dans sa livraison de février dernier, la publication de certains extraits d'un livre qui doit bientôt paraître sous le titre *Histoire intime des Apparitions de Lourdes*, par M. J. B. Estrade, receveur principal des contributions indirectes en retraite, témoin oculaire des extases de Bernadette. Voici en quels termes notre excellent confrère de France présente ce livre à ses lecteurs :

" Il s'agit de la relation personnelle d'un témoin des événements de Lourdes, à l'époque des apparitions de la Vierge à Bernadette Soubirous.

Ce témoin vivait à Lourdes. Il faisait partie de la société des esprits forts qui accueillirent la nouvelle des apparitions avec un scepticisme voulu, renforcé d'un éclat de rire style dix-huitième siècle.

Mais ce sceptique était honnête homme. Entraîné jusqu'au lieu des apparitions, plutôt par condescendance et avec le désir de protéger deux femmes que par curiosité, à la première des extases de Bernadette, dont il fut témoin, le bandeau tomba de ses yeux ; et, ne pouvant douter que l'enfant ne fût en présence d'un être invisible et en colloque avec quelqu'un du monde surnaturel,

il devint un protecteur affectueux de l'enfant privilégiée et un adepte fervent de Notre-Dame de Lourdes.

Dès ce moment il suivit, autant que ses occupations le lui permirent, toutes les péripéties de ce drame d'un nouveau genre, et il les consigna scrupuleusement dans un journal intime. Plus tard, l'évêque de Tarbes, alors Mgr Langénieux, et le Supérieur des Pères de Lourdes, le R. P. Sempé, ayant connu l'existence de ce journal, écrit avec bonne foi et impartialité par un témoin oculaire, prièrent instamment ce témoin de compléter ses souvenirs et de donner à ses notes une forme définitive, lui faisant entendre que ce serait là un document précieux pour l'histoire authentique de Notre-Dame de Lourdes. C'est de ce travail qu'est sorti le volume dont la *Revue du Monde catholique* a reçu le premier.

Nous avons cru intéresser nos lecteurs en reproduisant ces pages où l'on voit "avec quel parfum de simplicité, avec quel charme d'intérêt et de vérité ce livre est écrit."

LA FAMILLE SOUBIROUS

A l'extrémité nord de Lourdes, au quartier désigné sous le nom de Lapaca, coule un gros ruisseau sur lequel étaient établies autrefois six ou sept moulins, échelonnés à peu de distance les uns des autres. L'un de ces moulins, dit *Moulin de Boly*, était tenu en ferme, depuis de longues années, par la famille de Castérot, de Lourdes. En 1841, le chef de cette famille, Justin Castérot, vint à mourir, laissant à sa veuve quatre filles : Bernarde, Louise, Bazile, Lucie, et un garçon encore jeune, du nom de Jean-Marie. L'aînée des enfants, Bernarde, était déjà mariée à un honnête artisan de la ville. La seconde, Louise, appelée par rang d'âge à devenir le soutien de la famille, n'avait encore que seize ans. Comme il fallait un homme pour diriger le moulin de Boly, la mère Castérot songea à l'établir de bonne heure. Les jeunes gens qui se crurent des titres à l'attention de Louise ne tardèrent pas à se présenter, et l'un des plus empressés fut François Soubiros, garçon meunier à Lourdes. Soubiros ne disposait que d'une très petite dot, et la famille Castérot, qui jouissait d'une certaine aisance, aurait pu prétendre à mieux sous le rapport de la fortune. Toutefois, comme il était du métier, et que les préférences de Louise allaient de son côté, le mariage fut résolu et célébré à l'église paroissiale, le 9 janvier 1843.

Sous l'administration des nouveaux meuniers, les revenus du moulin de Boly ne tardèrent pas à décroître. Soubiros n'avait pas l'air avenant qui attire la clientèle; puis, enclin à une certaine indolence, il n'apportait pas à son travail toute la vigilance et tous les soins nécessaires. Les farines qui sortaient de chez lui étaient défectueuses, et il était rare qu'elles fussent remises aux pratiques dans les délais convenus. Louise, sa femme, était douce, propre et rangée; mais, aveuglée par les tendresses de son cœur, et trop jeune pour s'occuper sérieusement des intérêts du ménage, elle ne s'apercevait pas, ou ne tenait aucun compte des négligences de son mari.

Les deux époux passèrent ainsi les premières années de leur mariage dans une espèce de léthargie inconsciente, qui les fit tomber, d'échelon en échelon, jusqu'au bas fond de la misère. Tandis que les revenus du moulin devenaient de plus en plus restreints, les charges de famille se développaient dans une proportion inverse. Dans un délai relativement court, la famille Soubirous s'était accrue de six enfants ; bien des sollicitudes, on le conçoit, devaient se mêler à ses joies. En 1855, les épargnes laissées à son décès par le vieux père Castérot étaient épuisées, et les époux Soubirous se trouvèrent dans l'impossibilité de payer le fermage du moulin de Boly. Renvoyés de ce moulin, ils louèrent une vieilleasure dans le quartier qu'ils habitaient, c'est-à-dire dans le quartier de Lapaca, et se mirent à la disposition de ceux qui voulurent les employer à la journée.

Les heures d'épreuves commençaient pour le malheureux couple imprévoyant.

Le travail de manouvrier ne s'harmonisait guère avec les forces et les habitudes de Soubirous. Le soir, il revenait au logis accablé de fatigue et se demandant comment il pourrait recommencer, le lendemain, les labeurs de la veille. Il tombait alors dans un morne abattement et se reprochait avec amertume ses incuries et ses lâchetés passées. Que n'eût-il pas fait dans ces moments pour revenir en arrière et maintenir la position qu'il avait laissé déperir ? Afin de donner un dérivatif à ses tristesses, il passait de longues heures à combiner des moyens pour reprendre son ancien métier : mais il n'apercevait au bout de ses méditations que refus et empêchements de toutes sortes. Alors que tout espoir s'évanouissait, une planche de salut parut s'offrir au malheureux père.

Le propriétaire d'un moulin situé dans la commune d'Arcizac-*ez-Angles*, sur la route de Bagnères, à trois ou quatre kilomètres de Lourdes, lui fit offrir la location de son usine. Qu'on juge de l'accueil qui fut fait à la proposition ! Soubirous ne sut pas se prémunir contre les dangers d'un entraînement. Pressé de remédier aux rigueurs de sa position précaire, il se rendit immédiatement sur les lieux, et, sans se rendre suffisamment compte des revenus présumés de l'exploitation, il consentit à la hâte un traité onéreux. Il eut beau multiplier ses efforts, l'entreprise échoua, et, après quelques mois de gestion, impuissant à faire face aux engagements contractés, il fut forcé de quitter le moulin et de reprendre ses outils de journalier.

Tout le monde connaissait, en ce moment, à Lourdes, le désarrois dans lequel se trouvait François Soubirous. Il eut de la peine à se procurer un nouveau logis ; ce ne fut qu'après de longues recherches et de nombreux refus qu'il parvint à s'installer, avec sa famille, dans un misérable réduit de la rue du Bourg.

Un moment interrompus ou du moins adoucis par la halte d'Arcizac, les jours de lutte et de pénibles travaux recommençaient, plus durs que jamais, pour les époux Soubirous. Comme à leur sortie du moulin de Boly, ils partaient tous les matins en journée, le cœur gros et inquiet, laissant leurs enfants à eux-mêmes et aux bons soins de la Providence. Cette situation, déjà

affligeante, n'était cependant pas celle qui provoquait les plus douloureux déchirements. Tant que le père et la mère pouvaient aller utiliser leurs bras au dehors, ils revenaient du moins, le soir, avec le morceau de pain, tout juste suffisant, pour nourrir la petite famille. Lorsque, au contraire, le travail extérieur manquait, ou que, pour toute autre cause, les parents étaient obligés de demeurer dans l'inaction, c'était la misère noire qui entraînait au domicile des malheureux Soubirous. Les privations arrivaient alors jusqu'aux plus rudes âpretés de la faim, et les parents désolés ne pouvaient offrir à leurs enfants que des larmes stériles ou des promesses de compensations sur lesquelles ils ne comptaient guère eux-mêmes. Cette grande indigence aurait dû être soulagée, et cependant, à part quelques petits secours apportés secrètement par la tante Bernarde, elle ne l'était pas. Par un reste d'amour-propre retenu de leur condition première, les Soubirous mettaient un soin extrême à cacher leur détresse ; ils préféraient souffrir que de tendre la main.

L'ancien fermier du moulin de Boly expiait d'une manière bien rigoureuse ses torts passés, et cependant il n'était pas encore à bout de disgrâces. A l'une des périodes où les chantiers chômaient, le propriétaire du mauvais logis qu'il occupait vint lui réclamer les termes échus du loyer. Soubirous, les mains vides et pris à l'improviste, ne put acquitter sa dette. Il exposa la gêne que lui imposait la suspension des travaux, et sollicita un sursis de quelques jours. Le créancier, homme dur et intraitable, sans vouloir rien écouter, s'empara de certains meubles ayant encore quelque valeur, et mit brutalement ses locataires à la porte.

Le malheureux Soubirous perdait la tête et ne savait plus à quel moyen recourir pour abriter sa famille. Il parcourut la ville en tout sens, faisant part de ses embarras à chacun, mais personne ne voulut le recevoir. Il s'en revenait désespéré vers sa femme et ses enfants, qui l'attendaient, éplorés, au milieu de la rue, quand une inspiration soudaine se présenta à son esprit. Il se rappela qu'un cousin germain de sa femme, André Sajous, possédait, dans la rue des Petits-Fossés, un local depuis longtemps inoccupé. Ce local n'était autre que l'ancienne maison d'arrêt de Lourdes. Malgré les répulsions qui s'attachent à pareilles demeures et le délabrement dans lequel se trouvait celle dont nous parlons, Soubirous alla la réclamer à son cousin. Surpris de la demande qui lui était faite, Sajous fronça les sourcils et se prit à réfléchir. Ce n'était pas, comme on pouvait le croire, la perspective d'un loyer impayé ou la privation temporaire de l'immeuble qui le faisait hésiter. Le cachot, comme on l'appelait communément à Lourdes, n'était pas recherché des locataires, et le possesseur lui-même ne s'en servait que pour y déposer du vieux bois ou des objets sans valeur. Ce qui préoccupait Sajous et le rendait lent dans sa réponse, c'était la pensée des charges et des ennuis qu'allait lui apporter le voisinage de la famille Soubirous. "Ma femme était très bonne, disait plus tard Sajous, et comme nous n'étions pas riches, je craignais que le pain de nos enfants n'allât à ceux des autres." Toutefois, à force d'instances et d'appels à la commisération, Soubirous parvint à gagner son

cousin, et les portes de l'ancien pénitencier s'ouvrirent pour donner asile à la malheureuse famille. Deux ans après, c'est-à-dire en 1858, de cette maison obscure, malsaine, presque odieuse, sortait tous les matins, pendant quinze jours, la fille aînée des Soubirous, pour aller recueillir à la grotte de Massabielle, face à face, cœur à cœur, les sourires, les confidences et les messages de la Reine du Ciel.

Jusqu'à l'époque où ces événements se produisirent, le silence se fit autour des anciens fermiers du moulin de Boly. Ils continuèrent à vivre dans les expédients et les combats de la pauvreté, mais grâce à l'hospitalité gratuite de Sajous, ils ne furent plus exposés aux humiliations d'un déménagement imposé.

La dernière épreuve qu'ils venaient de traverser fit comprendre aux époux Soubirous qu'ils n'avaient plus à compter que sur l'aide de Dieu et l'énergie de leurs forces. Depuis leur renvoi du moulin de Boly, une heureuse réaction s'était opérée en eux ; ils poursuivirent leur marche d'un pas ferme dans la voie des résolutions qui honorent. Avec un courage dont on ne les croyait pas capables, ils se dépouillèrent de leur ancienne apathie et s'élevèrent par degrés jusqu'aux plus sublimes efforts de l'abnégation et du dévouement. Soubirous devint bon ouvrier et sut même se faire rechercher. Non seulement il travaillait le jour, mais le soir, à la veillée, il s'employait à aider sa femme dans les plus humbles offices du ménage. La mère de famille, de son côté, se prodiguait en soins et en sollicitudes ; au détriment de son sommeil, elle passait souvent une partie des nuits à réparer, coudre ou blanchir les loques de sa petite famille. On dit que la misère aigrit les cœurs et pousse à la discorde ; il n'en fut jamais ainsi dans le ménage Soubirous. Le lot d'affections apporté au mariage par chacun des époux demeura toujours intact, et les six enfants que le Ciel leur donna ne firent qu'accroître et resserrer l'union de leurs cœurs.

Les Soubirous n'étaient pas ce qu'on appelle des dévots, mais ils ne se dérobaient jamais aux devoirs essentiels de la religion. Dans les temps de prospérité, ils s'étaient un peu relâchés dans la prière comme dans le travail. Au contact des mauvais jours, tous les relèvements se firent en eux à la fois. Le dimanche, les deux époux se rendaient avec exactitude aux offices de la paroisse, tenant leurs enfants par la main ou portant aux bras ceux qui ne pouvaient pas suivre. Chaque année, à Pâques, et quelquefois plus souvent, ils allaient recevoir pieusement le Dieu qui console et fortifie. Tous les soirs, souvent après une longue journée de fatigue et une réfection incomplète, la prière de famille était faite en commun. A la fin des formules ordinaires, presque toujours, rapportent les anciens voisins, une voix d'ange s'élevait à l'intérieur de la demeure, redisant avec amour les invocations pieuses du chapelet. Cette voix, on le devine, était celle de l'enfant bénie qui devait faire plus tard la gloire des Soubirous. Avant que ces temps arrivent, faisons connaître l'enfant de prédilection qui vivait ignorée dans l'obscurité du vieux cachot de Lourdes.

BERNADETTE.

Comme on l'a vu plus haut, du mariage de François Soubirous avec Louise Castérot naquirent six enfants, dont l'aînée reçut le nom de Bernadette, nom de présage heureux, car il rappelle celui d'un grand saint dévoué à la Vierge. Cette enfant vint au monde le 7 janvier 1844 et fut baptisée, le lendemain, à l'église paroissiale, par M. l'abbé Forgues, alors curé-doyen de Lourdes. Les soucis n'étaient pas encore entrés au moulin de Boly, et Bernadette y fut reçue au milieu des joies et des fêtes.

Six mois après, la jeune mère, pour ne pas compromettre une nouvelle grossesse, se voyait dans la nécessité d'éloigner de son sein l'enfant qu'elle allaitait. A ce même moment, une femme de la commune de Bartrès, Marie Aravant, qui venait de perdre un fils à la mamelle, cherchait un nourrisson d'emprunt. On lui indiqua la famille Soubirous, et Bernadette, couchée dans son berceau, fut transportée à Bartrès, où elle resta jusqu'à son vingt-et-unième mois.

Bernadette était née faible et chétive : dans les premières années de sa vie, elle grandit péniblement, et, sans cesser précisément d'aller et de venir, elle demeura languissante et souffreteuse. Dès ce temps-là, les symptômes d'une maladie qui ne devait plus la quitter commencèrent à se manifester. Un asthme tenace oppressait sa petite poitrine, et quand des quintes de toux la prenaient, elle était suffoquée et tombait dans des défaillances inquiétantes et prolongées. Il aurait fallu à cette constitution délicate des soins assidus et une alimentation substantielle ; mais, hélas ! on connaît la position précaire où se débattaient les malheureux Soubirous.

Les pauvres parents ne négligeaient cependant rien de ce qui était en leur pouvoir pour protéger et pour raffermir la santé de leur enfant bien-aimée. Bernadette était vêtue et chaussée un peu plus chaudement que ses frères et sœurs ; au lieu de la pâte de maïs, nourriture habituelle de la famille, on achetait pour elle un peu de bon pain, et, quand les ressources le permettaient, on y ajoutait même un peu de vin qu'on adoucissait par un morceau de sucre. Ce régime, tout insuffisant qu'il était, aurait pu, dans une certaine mesure, porter remède à la débilité de la petite malade ; mais ce que les parents ne savaient pas, c'est que Bernadette n'était pas souvent appelée à en recueillir le bénéfice.

On sait la jalousie des enfants pour tout ce qui est privilège. Qui de nous n'a pas protesté et fait tapage en pareille matière ? Trop jeunes pour se rendre compte du mobile qui dirigeait leur père et leur mère, les petits Soubirous voyaient d'un œil d'envie les attentions particulières dont Bernadette était l'objet. Ils aimaient beaucoup leur sœur aînée ; mais, quand il s'agissait de parts inégalement faites, l'égoïsme leur faisait oublier l'affection. Les petits égaux se seraient bien gardés de formuler leurs revendications en présence des parents ; mais, dès que ces derniers s'étaient éloignés de la maison, ils partaient en guerre contre Bernadette. Quand celle-ci consentait à mettre en commun le petit lot qui lui était attribué à titre de malade, l'affaire s'arrangeait à l'amiable ; lorsque, au contraire, Bernadette voulait

faire mine de résister, les petits révoltés prenaient une attitude plus résolue et passaient à l'instant de la menace aux sévices. Bernadette avait tant d'affection pour ses petits frères et sœurs, que jamais elle ne provoqua contre eux ni punition, ni réprimande.

À l'âge de dix ans, l'enfant fut séparée une seconde fois de sa famille. L'hiver de 1855 se montra particulièrement rigoureux dans les Pyrénées. De longs chômages se produisirent dans la classe ouvrière, et, à Lourdes, le ménage Soubiros fut l'un de ceux qui eurent le plus à souffrir. Les anciens meuniers habitaient, à ce moment, dans la rue du Bourg, le mauvais logis d'où ils furent chassés, on s'en souvient, d'une manière si brutale. La tante Bernarde, toujours pleine de sollicitude pour sa sœur Louise, dont elle connaissait la détresse, crut devoir venir à son aide en lui prenant passagèrement Bernadette. La filleule demeura sept ou huit mois chez sa marraine et y fut traitée, non pas en étrangère, mais avec les mêmes soins et la même affection que les enfants de la maison. Quand la crise de l'hiver fut passée, Bernadette retourna dans sa famille, qu'elle trouva installée au cachot délaissé de la rue des Petits-Fossés.

Bernadette n'était pas encore au bout de ses émigrations, et, durant l'été de 1857, elle s'éloignait pour la troisième fois de la maison paternelle. La femme Aravant, de Bartrès, n'avait jamais perdu de vue l'enfant du meunier, qu'elle avait allaitée. Toutes les fois qu'elle venait à Lourdes, elle déposait au fond de son panier de voyage un bouquet, un fruit, une galette, un souvenir quelconque destiné à faire plaisir à Bernadette. Celle-ci, de son côté, par un penchant qui est dans la nature, s'était également attachée à sa nourrice. Plusieurs fois dans l'année, elle franchissait la distance qui la séparait de Bartrès et allait embrasser sa seconde mère.

Arriva le moment où les Aravant eurent besoin d'une jeune domestique pour conduire au pâturage un petit troupeau de brebis et d'agneaux élevés dans l'exploitation. On vint demander Bernadette. Comme on le pense bien, les Soubiros ne mirent pas d'obstacle au départ de leur fille; c'était une bouche de moins dans le ménage; puis, malgré les regrets de la séparation, ils savaient que leur enfant ne faisait que changer de famille.

Bien des gens se souviennent encore, à Bartrès, de la petite pastourelle des Aravant. On aime à s'entretenir d'elle, et tous disent qu'elle était douce, souriante, pleine d'amabilité. Quand on la rencontrait dans les chemins poussant devant elle son petit troupeau, chacun avait un mot sympathique à lui adresser, et l'enfant d'y répondre avec une grâce et un à-propos qui charmaient. Un jour, le prêtre de la paroisse la vit passer à ses côtés et reçut son salut au moment où la petite bergère, une houssine à la main, se dirigeait vers les pacages du haut des plateaux. Il fut tellement frappé de l'air modeste et du regard si profondément pur de l'enfant, qu'il se retourna à différentes reprises pour la voir s'éloigner. S'adressant ensuite à l'instituteur de la commune, M. Barbet fils, qui se promenait avec lui, il lui dit: "Si le portrait que je me suis fait des enfants de La Salette est exact, "cette petite bergère, à coup sûr, doit bien leur ressembler." Le

bon prêtre ne se doutait pas alors que la comparaison qu'il établissait allait recevoir, à bref délai, une éclatante et solennelle sanction.

Bernadette avait atteint sa quatorzième année et personne ne lui avait encore parlé de sa première communion. Sa petite taille, son jeune visage, trompaient les prêtres sur son âge, et, dans les catéchismes, elle était toujours reléguée aux derniers rangs des groupes. Seule, la nourrice de Bartrès comptaient les années et se préoccupait de l'instruction religieuse de sa petite pupille. Tous les soirs, à la veillée, elle se retirait dans un coin avec l'enfant ; et là, dans de longues séances, elle lui apprenait les premières notions de la doctrine chrétienne. Comme Bernadette ne savait pas lire, elle éprouvait de la difficulté à retenir les instructions qui lui étaient données. "Elle avait la tête dure," disait, plusieurs années après, la femme Aravant, en laissant échapper un sourire où l'affection perçait. J'avais beau répéter mes leçons, rien n'y faisait, et c'était toujours à recommencer. Parfois, ajoutait-elle, l'impatience me gagnait ; je jetais là le livre et, toute dépitée, je lui disais : "Va, tu ne seras jamais qu'une sotte et une ignorante."

(A suivre)

Le mouvement catholique

AU CANADA

Nous ne sommes pas plus renseignés, officiellement ou officieusement, que nous l'étions la semaine dernière sur le résultat des négociations en cours au sujet de la question des écoles. De tout ce qui a été publié à ce sujet, rien ne nous a paru avoir un caractère de garantie pour l'avenir, et il suffit de lire le dernier article que le *Manitoba* a consacré à ces pourparlers pour voir que cette absence de garantie ne laisse pas que de préoccuper sérieusement les représentants de la minorité.

Il est consolant de savoir qu'à leurs yeux, la question ne sera pas réglée ni le droit compromis quant à la moindre des revendications qu'ils ont fait entendre parce que, s'inspirant des conseils du Pape de tirer le meilleur parti possible des quelques moyens que "la loi, ou le fait, ou les bonnes dispositions des personnes" leur offrent d'atténuer le mal, et ayant égard aux sacrifices précautionnaires que la situation présente impose aux catholiques manitobains, ils profiteront "de certains tempéraments introduits de bonne volonté dans le fonctionnement de la loi."

Jusqu'à ce qu'on sache en quoi consistent précisément ces tempéraments, à quelles mesures de détail ils s'appliquent, il sera difficile de rechercher en quoi les intérêts catholiques ont bénéficié des négociations entamées. Aussi bien vaut-il mieux attendre qu'on soit parfaitement renseigné pour peser les résultats obtenus et juger s'ils ont une portée éphémère ou permanente. Il est facile de voir, pourtant, au ton de l'article du *Manitoba* qui, étant sur les lieux, est bien placé pour savoir ce qui en est, que ceux-là s'abusent qui espèrent, à l'aide de ce régime de tempéraments, se débarrasser des responsabilités qui leur incombent ou réussir à implanter à demeure l'école neutre, du consentement, au moins tacite, de l'autorité religieuse. Les protestations continueront, aussi vibrantes que jamais, contre la spoliation, et les catholiques ne cesseront, jusqu'au jour du plein triomphe, de revendiquer fièrement, courageusement, constitutionnellement, avec zèle et prudence, mais aussi avec une fermeté que rien ne lassera, les droits confisqués par un gouvernement à la merci des loges.

" Nous ne serions pas zélés si nous ne mettions de l'ardeur dans nos efforts " dit le *Manitoba* " et la prudence n'est pas l'assoupissement." Très bien dit. Cela résume l'idée que nous nous formons du devoir de demain comme de celui d'hier. Que ceux-là qui s'emploient à endormir l'opinion catholique pour la mieux désarmer comprennent ce qu'il y a de résistance à leurs perfides desseins contenue dans ces lignes qui sont tout un programme d'action, en même temps qu'un stimulant et un gage d'espérance !

Nous avons déjà publié, sous la signature d'un dévoué missionnaire, des notes fort intéressantes sur les Galiciens établis au Manitoba. On y a vu que ces catholiques appartiennent à un rite différent du rite latin. Pour compléter les renseignements fournis sur cette population qui tient à nous par les liens de la foi, voici ce que nous trouvons dans nos échanges relativement aux prêtres de leur rite qui pourraient être appelés à les desservir :

Afin de prévenir certains abus, voici ce que la Sacrée Congrégation de la Propagande a statué touchant la visite des établissements des Galiciens et autres peuples du rite d'Orient par les prêtres de leur nation. Avant leur départ, ils devront avoir l'autorisation des évêques des divers endroits où ils désirent aller. Il leur faudra ensuite une autorisation de la Sacrée Congrégation de la Propagande, et cette autorisation leur sera donnée par écrit ; enfin en arrivant aux différents endroits où ils doivent rencontrer leurs compatriotes, ils devront d'abord se pré-

sender à l'évêque sous la juridiction duquel se trouve le territoire occupé par ceux de leur nation. Il leur faudra de plus une autorisation spéciale pour recevoir les aumônes qu'on leur offrirait à titre de rétribution.

Ceux qui ne se conforment pas à ces instructions ne peuvent pas exercer le saint ministère et tous les fidèles sont priés de se mettre en garde contre eux.

Depuis plus d'un an, tout est aux mines d'or et la presse ne parle guère que de Klondyke, de Yukon et des terrains aurifères arrosés par les rivières qui portent ces noms. Le désir de compter parmi les quelques privilégiés appelés à y amasser en peu de temps une fortune prodigieuse y pousse de tous les coins du monde une population très mêlée, composée en grande partie de catholiques. On sera donc curieux de savoir sous quelle juridiction ecclésiastique se trouve cette terre inhospitalière. Voici quelques notes que publie à cet égard le *Manitoba* :

Cette grande étendue de terrain qu'on appelle l'Alaska Canadien est sous la juridiction de Mgr Grouard, Vicaire Apostolique d'Athabaska-McKenzie, et dans l'archidiocèse de St-Boniface. Le fameux Klondyke est donc confié aux soins de Sa Grandeur Mgr Grouard, qui s'occupe activement de pourvoir cette contrée de missionnaires.

Voici ce qu'écrivait tout dernièrement Mgr Clut :

" Je connais l'étendue de ce pays, je l'ai parcouru en partie, il y a vingt-six ans, et je puis affirmer que six missionnaires en ce pays y auraient beaucoup à faire, surtout depuis l'invasion de ces mineurs si nombreux."

Le nombre des ouvriers évangéliques est bien restreint dans l'Ouest canadien, et il leur faudrait négliger bien des âmes pour porter secours à ces mineurs dont le besoin n'est cependant pas moins grand. Dieu ne suscitera-t-il pas quelques vocations dans la province d'où partirent les premiers missionnaires des *pays d'en haut* ?

C'est un appel direct fait au clergé de notre province, qui a fourni ces "premiers missionnaires des *pays d'en haut*," et un appel d'autant plus pressant que les protestants s'occupent activement d'y organiser des missions. Malheureusement l'Eglise canadienne a perdu un peu de sa fécondité d'autrefois. Les vocations sacerdotales se font plus rares, alors que pourtant les besoins augmentent de toutes parts. Les paroisses canadiennes des Etats-Unis enlèvent à notre clergé beaucoup de sujets, et il faut avouer qu'il y a là un ministère de première importance à exercer. Bref, c'est à peine si, aujourd'hui, l'Eglise canadienne se suffit à elle-même.

Il y a donc à craindre qu'il n'arrive dans ce nouveau coin de la vigne ce qui est arrivé ailleurs, que les protestants, plus riches en ressources financières, n'y dirigent des missionnaires, attirés moins par le zèle que par l'appât d'une forte rémunération, et qu'ils n'y établissent un état de choses qui fournira ample matière au zèle des missionnaires catholiques, le jour où l'appel fait aujourd'hui pourra être entendu.

Cette insuffisance du nombre des prêtres pour les besoins croissants de l'époque est un autre signe de l'affaiblissement de la foi dans notre population. Il n'en était pas ainsi autrefois. Les âmes d'élite que le Seigneur se choisissait pour en faire ses ministres et ses ambassadeurs formaient un clergé nombreux, qui fournissait aux tribus infidèles un essaim de missionnaires courageux, dévoués, infatigables et enflammés d'une sainte ardeur pour étendre le règne du Christ sur la terre. Il faut avouer que le souffle des idées modernes est bien fait pour dessécher les âmes et les porter vers d'autres jouissances que celles que procurent les vocations sacerdotales. C'est un malheur et une punition. Il faut croire que nous avons démerité.

AUX ETATS-UNIS

Les Etats de la Nouvelle Angleterre, où longtemps la forme la plus étroite du protestantisme a exercé une domination qui y a laissé son empreinte, sont travaillés, plus peut-être que d'autres parties de l'Union américaine, par l'association connue sous le nom d'American Protective Association. C'est une société dont l'alpha et l'oméga est la haine de tout ce qui est français et catholique. Son influence est nulle partout où le fanatisme n'est pas cultivé en serre-chaude.

Voici qu'elle vient de déclarer la guerre aux catholiques et aux Français établis dans l'Etat du Massachusetts. *L'Opinion Publique*, de Worcester, Mass., nous fait connaître dans les lignes qui suivent les projets à l'aide desquels elle voudrait assouvir sa double haine :

On nous informe que la commission parlementaire préposée à l'instruction publique, dans le Massachusetts, est en ce moment saisie d'un nouveau projet de loi, quelque peu analogue à celui déjà rejeté en 1889, visant à soumettre toutes les écoles confessionnelles de l'Etat à la direction de la commission scolaire qui contrôle les écoles publiques.

Les trois dispositifs de ce projet de loi, évidemment calculés en vue de plaire à la toujours puissante association de l'A. P. A.,

et de miner sourdement l'influence de la langue française dans l'Etat du Massachusetts, sont établis de la façon suivante.

Le premier oblige les enfants qui ne sauraient pas lire l'anglais à fréquenter, jusqu'à l'âge de 18 ans, les écoles soit de jour ou de soir, comme condition préalable à obtenir un emploi quelconque. Ce même article ordonne en outre l'affichage, dans les manufactures, de tous ceux qui ne savent pas lire l'anglais.

Le second dispositif du projet de loi ordonne que le tribunal envoie à des institutions de l'Etat les enfants délaissés ou qui ne fréquentent pas l'école, tandis qu'aujourd'hui le tribunal correctionnel peut envoyer les enfants catholiques à des institutions sous le contrôle de notre élément.

Enfin, le dernier article stipule que les écoles privées, c'est-à-dire confessionnelles, seront sous la direction de la commission scolaire de chaque municipalité.

On le voit suffisamment, l'ostracisme percé à toutes les lignes du nouveau projet de loi, et tout y est concerté avec une habileté machiavélique pour en arriver à nous donner, au moment où l'on s'y attendra le moins, un rude coup de poignard dans le dos.

Une première audience-enquête s'est ouverte à la Chambre des représentants du Massachusetts, à laquelle assistent MM. Chs. F. Donnelly et H. A. Dubuque, en qualité de défenseurs des intérêts catholiques. Il s'agit, à cette première enquête, de soumettre les instituteurs et institutrices des couvents et des écoles confessionnelles aux mêmes examens que ceux auxquels est obligé le corps enseignant des écoles publiques. On veut, aussi, imposer partout un même programme d'études, ce qui équivaldrait à l'abolition du français dans nos écoles paroissiales.

Le sort en est donc jeté, et c'est une nouvelle et rude bataille que nous allons avoir à soutenir pour sauvegarder tout ce qui nous est ici le plus cher. Fasse le ciel que nos défenseurs se montrent à nouveau à la hauteur des circonstances, et portent enfin à l'hydre du fanatisme et de l'ostracisme, toujours rampant quoi qu'on en dise dans la Nouvelle-Angleterre, le coup suprême même qui devra à jamais le terrasser !

On sait que le Massachusetts compte de nombreuses villes manufacturières où le gros des Canadiens-français émigrés aux Etats-Unis est allé se fixer. Ce sont eux que visent plus particulièrement ces velléités de persécution, c'est contre eux que cette attaque est dirigée. Français de cœur, catholiques convaincus et pratiquants, ils ont tout ce qu'il faut pour être en butte à la haine de ces sectaires.

Ils se défendront, et vaillamment, voilà de quoi nous sommes sûrs. Réussiront-ils à déjouer cette nouvelle trame ? Nous l'espérons et souhaitons pour eux, moins au nom de notre patriotisme, cependant, que du souci de leur bien spirituel, car nos affinités de race s'accommoderaient mieux de les voir revenir au milieu de nous pour grossir nos rangs, fortifier notre élément et nous aider à nous défendre nous-mêmes contre les mêmes attaques. II

n'y a pas de doute, en effet, que leur défaite dans la lutte qu'ils entreprennent aujourd'hui déterminerait parmi eux un mouvement de retour considérable. Seulement les catholiques des autres nationalités n'en seraient pas moins atteints au plus sensible de leurs intérêts religieux.

Nous suivrons les développements de ce conflit naissant.

Une revue catholique des États-Unis dit que "les journaux quotidiens à bon marché qui font une spécialité de publier des récits sensationnels de crimes de toute sorte sont soutenus en grande partie par des catholiques de la classe ouvrière." Hélas ! on dirait que c'est écrit pour les catholiques canadiens.

On mentionne maintenant le nom de Mgr. Bourgade, de Tucson, Arizona, comme celui du successeur probable de Mgr. Chapelle au siège de Santa Fe.

AUTRES PAYS

ITALIE.—Les grandes fêtes par lesquelles le monde catholique et l'Italie en particulier commémorent l'anniversaire de l'élection et du couronnement de Léon XIII ainsi que celui de sa naissance sont d'une imposante solennité. Depuis le milieu de février les pèlerins, les membres du corps diplomatique, les membres des associations catholiques lui présentent leurs hommages respectueux et enthousiastes. Les journaux européens et le télégraphe nous apportent chaque jour le récit de ces inoubliables fêtes.

—L'illustre Pontife qui gouverne aujourd'hui l'Eglise n'a jamais laissé passer, sans la saisir, une occasion de féliciter de leurs efforts les journalistes catholiques et de les encourager à combattre avec plus d'ardeur que jamais les combats du Christ et de la société humaine. Nul mieux que lui n'a compris l'exceptionnelle importance, en cette fin de siècle, de l'apostolat par la presse et ne lui a plus généreusement prodigué ses conseils et ses exhortations. Il vient encore, par l'organe de Son Eminence le cardinal Rampolla, d'adresser à l'"Association des journalistes catholiques italiens" une lettre dont nous extrayons l'important passage que voici : "C'est pourquoi comme il (le Pape) n'a rien plus à cœur que la concorde entre les publicistes catholiques et leurs constante application, non seulement à éviter entre eux les dissensions et les polémiques préjudiciables, mais encore à se prêter

en outre une aide constante, pour mieux veiller à la défense de la sainte cause de la Religion et de la Papauté, l'Auguste Pontife a vu avec d'autant plus de plaisir que c'est à atteindre ces fins, que s'est particulièrement porté l'effort de la nouvelle association, et, par suite, en a loué ceux qui veulent lui consacrer un concours utile et efficace."

— Le Consistoire, dont nous avons annoncé la tenue pour le mois de mars, aura lieu dans la seconde quinzaine de ce mois.

FRANCE.—Nous devons signaler un document nouveau dans lequel le Souverain Pontife réitère ses instructions aux catholiques de France. C'est une lettre française à Son Eminence le cardinal Perraud, évêque d'Autun, au sujet d'une circulaire que celui-ci a récemment adressée à son clergé et dont il avait soumis un exemplaire au Saint-Siège. Nous publions cette lettre aux premières pages de la présente livraison de notre revue. Nos lecteurs en verront toute l'importance.

— M. Ferdinand Brunetière, l'éminent académicien qui, l'an dernier, visita notre pays, vient de prononcer à Besançon dans une réunion à laquelle assistait l'archevêque de cette ville, un discours retentissant et qui marque, dit un confrère français, "l'aboutissement d'une évolution commencée depuis quelques années déjà." Nous en citons les derniers mots qui exposent une vérité dont nous devons profondément pénétrer, nous qui sommes de race française et qui avons la prétention de continuer sur ce sol d'Amérique les glorieuses traditions de la France ancienne.

"Partout où j'ai passé, dit M. Brunetière, j'ai pu constater que le catholicisme, c'était la France, et la France c'était le catholicisme. Je l'avais souvent entendu dire, et j'étais assez disposé à le croire; je l'ai vu, j'en suis convaincu maintenant, et sans doute, je n'aurais pas beaucoup de peine à vous en convaincre vous-même, mais je voudrais, en dehors de tout esprit de parti et dans le seul intérêt de la grandeur du nom français, que tout Français en fût convaincu comme nous. Je dis bien, Messieurs, dans le seul intérêt de la grandeur du nom français et de la puissance de la patrie.

Tel est aujourd'hui l'état du monde civilisé qu'un Français ne saurait rien faire contre le catholicisme qu'il ne le fasse au détriment de la grandeur de la France pour le plus grand avantage de quelque puissance ennemie, et réciproquement dans le monde entier, que ce soit en Chine ou au Canada, tout ce que l'on fait dans l'intérêt du catholicisme, on le fait, ou du moins on l'a fait jusqu'ici dans l'intérêt de la France elle-même. Pour moi, cette seule raison suffirait à m'encourager dans la résolution que j'ai prise et dans laquelle je persévérerai."

Ajoutons que si l'on en croit certaine note publiée, il y a déjà quelque temps, par un journal boulevardier, M. Brunetière se jetterait dans la mêlée politique dès les élections prochaines.

—Tous ceux de nos lecteurs qui aiment la France liront avec plaisir la note suivante que nous apporte la *Croix* du 26 février :

“La suppression de la devise : *Dieu protège la France*, sur la tranche des monnaies, était un exploit du ministère Bourgeois pour se donner une bonne attestation d'anticléricalisme.

Devant le *tolle* causé par cette apostasie, le Cabinet actuel vient de décider que *Dieu protège la France* serait rétabli sur le louis de 20 francs et l'écu de 5 francs.”

—On annonce pour les 10, 11, 12 et 13 mars, la tenue à Lille, sous la présidence de M. J. Bonjean, du IV congrès national des œuvres de jeunesse.

—Le comte Albert de Mun, l'illustre orateur catholique, sera reçu à l'Académie française le 10 mars.

CHINE.—Les derniers journaux d'Europe nous apportent la nouvelle de la consécration épiscopale, à Pékin, Chine, de Mgr Favier, missionnaire lazariste, qui depuis longtemps consacre à l'évangélisation du Céleste Empire tout son zèle et tout son dévouement. Les représentants du gouvernement chinois et des gouvernements étrangers assistaient à cette solennelle cérémonie.

Il est bon de remarquer que Mgr Favier occupe une grande situation à Pékin. Il a récemment publié sur cette ville un ouvrage dont on fait les plus grands éloges.

UGANDA.—Dans l'une de ses dernières correspondances à la *Croix*, M. F. de Bernhardt résume certaines lettres adressées au cardinal Vaughan et à diverses personnes par Mgr. Hautin, évêque de Téos. Ces lettres donnent les plus intéressants détails sur les missions de l'Ouganda où se trouve le champ d'action apostolique de Mgr. Hantin, ainsi que sur les progrès qu'y a faits le catholicisme depuis l'arrivée du vénérable prélat (1895) jusqu'à la date d'expédition (septembre et octobre 1897) de ces touchants récits dont nous empruntons l'analyse à M. de Bernhardt lui-même.

“A son arrivée dans son vicariat apostolique, Mgr Hantin n'avait trouvé ni église, ni mission, ni rien. Tout était à créer. Il avait donc été heureux d'accepter provisoirement l'hospitalité que lui offrait la mission française, dans le vicariat voisin du sien. Au bout de quelque temps, grâce à des secours envoyés

d'Angleterre, Mgr Hantin put fonder une première mission qu'il plaça sous l'invocation de saint Pierre, et construisit sa cathédrale... provisoire, dont les principaux matériaux consistaient en bambous, hautes herbes et palmiers. Ces sortes de constructions en bambous durent environ deux ans, à moins qu'elles ne soient dévorées par un incendie auparavant. Dans ce dernier cas, elles sont complètement brûlées dans l'espace de quinze minutes. Ce système ne laisse pas d'avoir des inconvénients dans un pays où les Compagnies d'assurances européennes n'ont pas encore établi de succursales.

Le jour de l'Épiphanie 1897, une nouvelle église, placée sous l'invocation à saint Joseph, était ouverte, et quelques semaines après, une troisième mission était fondée. Les trois stations sont à une distance de 40 kilomètres l'une de l'autre. Mais cette circonstance n'offre pas de grands inconvénients avec des gens qui font volontiers 16 ou 20 kilomètres à pied pour assister à la messe ou entendre l'instruction d'un prêtre. Un certain nombre de catéchuménats, à la tête de chacun desquels se trouve un catéchiste indigène, ont été construits de distance en distance.

Chaque jour on y fait la prière du matin et du soir et l'on y donne l'instruction religieuse. De là les catéchumènes se rendent tous les dimanches à l'église la plus voisine. Six mois avant de recevoir le baptême, ils vont s'établir dans une des trois stations afin d'assister chaque jour aux instructions du prêtre qui les prépare directement au sacrement.

Pendant ce temps, ils demeurent chez leurs parents ou leurs amis, ou bien ils sont les hôtes des missionnaires lorsque ceux-ci ont suffisamment de bananes et de patates pour nourrir tout leur monde. Il est absolument nécessaire d'assurer la présence régulière des catéchumènes aux instructions pendant les six derniers mois, car sans une répétition constante des dogmes et des explications qu'ils exigent, il est impossible de faire entrer les vérités du christianisme dans l'intelligence et dans la vie de gens qui naguère encore étaient plongés dans le paganisme.

L'instruction de ces six derniers mois est partagée en quatre classes : deux ont lieu le matin, et deux dans l'après-midi. Toutes les six semaines, il y a donc une classe prête pour le baptême, et une autre classe de préparation se forme.

Avant d'être admis à la première classe du matin, chaque homme et chaque femme doit subir un examen. Le programme n'en est pas compliqué : il se borne à la récitation des prières du matin et du soir, et à la lettre du catéchisme.

Rien ne saurait peindre la joie de ces gens naïfs lorsqu'ils ont subi cette épreuve avec succès : ils poussent des cris de contentement et battent des mains.

Pendant ces trois derniers mois, les situations matrimoniales condamnées par l'Église doivent être régularisées ; les ivrognes, les fumeurs d'opium sont obligés de renoncer à leurs habitudes blâmables. Il y a des luttes héroïques, des miracles de ferveur et l'on ne peut s'empêcher d'admirer les merveilles que la grâce opère parmi ces Africains naguère encore voués au paganisme. Enfin arrive le jour du baptême. Pour la première fois de leur

vie, les catéchumènes sont admis à pénétrer dans l'église. Les hommes se rangent d'un côté, les femmes de l'autre; le prêtre passe entre les rangs et pendant plusieurs heures administre le sacrement de la régénération à ces braves gens qui le reçoivent avec toutes les marques d'une joie calme mais intense.

Le lendemain, ils font leur Première Communion; et, après quelques autres instructions, ils reçoivent la Confirmation. Ces nouveaux chrétiens connaissent donc à fond leur religion.

Voici des chiffres statistiques qui ont leur éloquence :

Le vicariat apostolique, fondé il y a deux ans, compte aujourd'hui 1200 catholiques baptisés, 6300 catéchumènes, trois stations de missionnaires, 4 églises ou chapelles, 11 prêtres, 3 écoles et 3 dispensaires."

N'est-ce pas que voilà une reconfortante page d'histoire ?

CEYLAN.—C'est une éloquence puissante que celle des chiffres, dit-on souvent. Voilà pourquoi nous croyons devoir mettre sous les yeux de nos lecteurs certaines statistiques qui leur feront mieux comprendre que les phrases déclamatoires certaines situations. Ainsi nous extrayons des *Missions catholiques*, livraison du 18 février, les chiffres suivants relatifs à l'archidiocèse de Colombo, lequel comprend la partie méridionale de l'île de Ceylan. Ces chiffres constituent le résumé de l'action des missionnaires catholiques dans cette partie de l'Orient pendant l'année 1896-97 (1er septembre au 31 août) et sont tout-à-fait consolants.

Baptêmes d'enfants nés de parents catholiques.....	7.901
“ “ “ “ protestants.....	42
“ “ “ “ païens.....	471
“ d'adultes protestants.....	752
“ d'adultes païens.....	1.069
Mariages.....	1.724
Confessions.....	270.763
Communions.....	256.250
Viatiques.....	1.288
Extrêmes-Onctions.....	2.398
Confirmations.....	2.125

La population catholique est de 180.992 âmes. Dans le cours de l'année dernière elle a augmenté de 4.836 membres.

Les écoles catholiques sont au nombre de 313 avec 24.736 élèves.

7 Mars 1898.